

Ville de BRUXELLES
Monsieur D. de SAEGER
Département Urbanisme
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6

B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 64A/07 (corr B. Van Nuffel)
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1008/s.440
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Place Arthur Van Gehuchten, 4 – Hôpital Brugmann.
Projet d'extension du bâtiment CTR.

En réponse à votre lettre du 6 août 2008, en référence, reçue le 14 août, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 3 septembre 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La présente demande de PU relative au bloc D du CTR fait suite à un premier avis rendu par la CRMS sur une demande de principe (début 2006), modifiée et réintroduite (octobre 2006), sur laquelle la CRMS avait répondu par un courrier (14-09-2006) signalant que, complémentaiement aux remarques déjà prises en considération, le bâtiment proposé devrait être étudié dans ses relations avec la maison du directeur, avec l'entrée et le mur (volumétrie et matériaux).

Le dossier n'indique pas qu'une telle évaluation du projet par rapport à son contexte ait été effectuée. L'analyse de la demande et une visite sur place ont toutefois montré que, du point de vue de l'impact du projet depuis l'intérieur du site de l'hôpital, et en raison du cadre arboré existant, la nouvelle aile du CTR projetée derrière le bâtiment d'origine de Victor Horta sera relativement peu visible par le piéton. Par rapport aux perspectives urbaines (**place Van Gehuchten et avenue De Greef dans l'axe**), l'éloignement de l'immeuble par rapport à la place lui assure une présence peu marquée et il ne sera pas perceptible depuis l'avenue De Greef.

Les matériaux et couleurs choisis sont la pierre blanche (en référence aux ajouts post-Horta) et le zinc anthracite. Les nombreuses interventions contemporaines réalisées ces dernières années sur le site ont toutefois privilégié le zinc de couleur naturelle. ***Par conséquent, et dans un souci de cohérence et d'harmonie - puisque l'on intervient dans un ensemble monumental -, la CRMS préconise l'utilisation du zinc de couleur naturelle plutôt que le zinc anthracite.***

Si la CRMS estime que l'impact du projet par rapport au site et aux perspectives urbaines restera limité, elle doit toutefois insister sur le fait que c'est en raison de son contexte fortement arboré. Or, il est clair que la gestion végétale des abords du CTR (et du site de l'hôpital en général) n'ont pas fait l'objet d'une réflexion spécifique. Seuls les aménagements fonctionnels sont pris en compte. Ainsi, le nouveau bâtiment (et donc l'ensemble du CTR) sera entouré d'une voirie asphaltée de service (pompiers,...) de 4 m de large. L'examen des plans montre que cette voirie serait excessivement proche de la ceinture arborée intérieure constituée d'arbres de haute tige dont 5 ou 6 sujets seraient ainsi menacés. Une alternative à l'asphaltage doit donc impérativement être trouvée. La CRMS préconise un revêtement perméable et s'interroge sur la nécessité du « bouclage » prévu entre les deux chemins existants car le dispositif réservé aux pompiers constituera en réalité un appel à la circulation et au parking sauvage dont le site souffre déjà aujourd'hui. La Commission insiste donc pour que le projet soit précisé en tenant compte de ces remarques. Puisque l'abattage d'une dizaine de hauts peupliers est prévu (voir photo ci-jointe), elle demande qu'une étude paysagère vienne compléter le projet qui prévoit, notamment, la replantation d'arbres de haute tige en périphérie pour compenser la diminution de la masse végétale.

Parallèlement, la CRMS continue à attirer l'attention de la DU sur la nécessité de susciter d'urgence une réflexion sur la gestion du site comme espace paysager et arboré. Tous les arbres atteindront leur limite de vie en même temps ; par ailleurs, le tracé des chemins, pelouses et massifs est aujourd'hui totalement envahi par le parking. Il n'est pas envisageable de poursuivre le lotissement de cet ensemble remarquable dû à Victor Horta sans se préoccuper à aucun moment de ce qui en constitue une des qualités et l'attrait. En effet, outre son intérêt intrinsèque, cet aménagement paysager contribue indubitablement au bien-être du public qui fréquente l'hôpital Brugmann.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke); A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans).